



Paroisse Notre-Dame de Nazareth

Communauté des Religieux-de-Saint-Vincent-de-Paul

351 rue Lecourbe 75015 PARIS

☎ 01 45 58 50 26

nd.nazareth@online.fr

<http://nd-nazareth-paris.cef.fr>

<https://www.facebook.com/ND2Nazareth/>

22 novembre 2020 : 34^{ème} dimanche du temps ordinaire

Adorons Jésus le Roi des rois !

Chers fidèles de la paroisse de Notre Dame de Nazareth, depuis le 3 novembre nous voici privés de la célébration communautaire de l'Eucharistie ! Temps essentiel pour notre pèlerinage terrestre afin d'arriver au bout de la route de la vie en présence de Jésus. S'il est vrai que de nombreux fidèles catholiques de part le monde sont privés de la célébration de la messe par manque de prêtres, notre communauté locale n'est pas dans ce cas, ainsi que de nombreuses paroisses diocésaines et des communautés chrétiennes proches des religieux prêtres.

Ce constat est décourageant à plus d'un titre. Non seulement à cause du manque que cela crée pour chacun et chacune d'entre vous, même s'il est possible de communier en dehors de la messe, selon les prescriptions du droit de l'Église. Mais plus encore face aux réponses que fait notre gouvernement, quelque soit le ministre qui est interrogé à ce sujet. La coupe est pleine lorsque l'on entend les réponses sur les plateaux de télévision et chaînes dites « d'info en continu »...

En ce dimanche où nous fêtons solennellement le Christ Roi de l'Univers, nous pouvons légitimement nous interroger sur les fondements de notre société post-révolutionnaire qui a, par nature, par essence même, fait le choix d'honorer Dieu de toutes ses références, quelque soit d'ailleurs la religion ... voir même, a mis le spirituel bien loin derrière, au rayon du « non-essentiel » ! Car la culture est, elle aussi, essentielle à la vie de toute personne humaine ; l'on ne peut se contenter de « boire, manger, travailler, dormir » pour être humain... Même la chatte de la paroisse ne se satisfait pas de ce régime ! Elle a besoin d'attention, d'affection, et le manque de présence des paroissiens est ressenti par notre bonne Léa.

Lorsque le saint pape Pie XI institua la fête du Christ Roi de l'Univers, que la réforme conciliaire a déplacée pour célébrer la clôture de l'année liturgique, la société était dans des difficultés politiques et sociales innombrables, la première guerre

mondiale s'était achevée et les états pontificaux avaient vécu (20 septembre 1870). L'État du Vatican n'était pas encore reconnu (11 février 1929). Le 11 décembre 1925, il écrivait : « *A l'heure où les hommes et les États sans Dieu, devenus la proie des guerres qu'allument la haine et des discordes intestines, se précipitent à la ruine et à la mort, l'Église de Dieu, continuant à donner au genre humain l'aliment de la vie spirituelle, engendre et élève pour le Christ des générations successives de saints et de saintes ; le Christ, à son tour, ne cesse d'appeler à l'éternelle béatitude de son royaume céleste ceux en qui il a reconnu de très fidèles et obéissants sujets de son royaume terrestre.* » (<https://liturgie.catholique.fr/accueil/bibliotheque/ressources/textes-fondateurs-liturgie/3407-quas-primas3407/>)

Cette désolation qui habite le cœur du souverain pontife, n'est pas une lamentation ou une jérémiade d'enfant qui a perdu ses prérogatives, mais elle est un constat de la perte du sens de Dieu dans le monde dit moderne. Elle est le constat que l'absence de la transcendance divine produit de nombreuses dévastations dans les relations humaines, en particulier contre les plus pauvres de nos sociétés. La perte du sens de la transcendance divine à laquelle toute personne humaine doit son existence et son pouvoir, conduit à un autoritarisme dangereux sur les populations. Toute l'histoire du XIX^{ème} siècle est là pour en témoigner, tant en Occident qu'en Afrique ou en Asie, où l'esclavage et l'exploitation économique des populations locales fait rage. Le pape Pie XI est conscient du danger du matérialisme athée qui sévit en URSS, des goulags qui sont ouverts depuis 1917... Si la première guerre mondiale fut fratricide entre des nations appelées « catholiques » par tradition, la seconde guerre mondiale verra hélas l'athéisme nazi et communiste produire des fruits effroyables d'asservissement et de meurtre des hommes, des femmes et des enfants, voulant défendre leur droit fondamental de croire en Dieu !

Oui, le rejet de Dieu et la perte de la transcendance des sociétés, loin d'apporter la paix, conduit à une déshumanisation des comportements. Nous l'avons bien vu lors du premier confinement lorsqu'il ne fut plus possible d'apporter les secours surnaturels aux malades des hôpitaux ou des maisons de retraites... Si nos évêques ont obtenu des assouplissements aux restrictions de visites des malades en ce second confinement, le refus de considérer que la pratique communautaire, respectant des règles sanitaires sérieuses, est essentielle à la survie humaine, est pour nous un scandale, une occasion grave de chute des plus faibles, des plus pauvres, car le manque de relations sensibles avec Dieu est un dépérissement des âmes, des cœurs et des corps.

Il me semble utile de faire un petit résumé, trop bref et donc caricatural de la situation de notre société française pour mieux comprendre les ressorts qui habitent nos élus et nos gouvernants. Car, si nous fêtons le Christ Roi de l'Univers, nous devons avoir conscience que notre société est totalement étrangère à la réalité que Jésus enseigne à Pilate lors de son « procès » : « *tu n'aurais aucune autorité sur moi, si le Père des cieux ne te l'avait donnée* » (Jn 19, 11). Reconnaître que Dieu est Dieu demande une humilité certaine, et notre monde n'est pas champion de cette disposition vertueuse !

Lorsque le ministre de l'éducation, Monsieur Vincent Peillon demanda à ce qu'une loi impose l'affichage de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dans les établissements scolaires, publiques et privés, ce ne fut pas pour un simple souvenir historique... (*La loi du 8 juillet 2013 rappelle qu'enseigner et faire partager les valeurs de la République est une des missions qui incombent à l'école. Créant l'enseignement moral et civique, elle précise que la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 doit être affichée de manière lisible au sein de tous les établissements scolaires publics ou privés.*)

(cf : <https://eduscol.education.fr/1745/la-declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>)...

Déjà en 1984, en prévision de l'anniversaire du bi-centenaire de la révolution il y avait eut des questions soulevées au sénat : (<https://www.senat.fr/questions/base/1987/qSEQ870606722.html>)

Mais pour monsieur Peillon, la déclaration universelle de 1948 ne suffisait plus à garantir une dynamique « laïque », il fallait rappeler à tous, aux enfants de l'école primaire en particulier, que la source de leur vie citoyenne n'était pas dans les cieux, mais dans l'hémicycle de l'assemblée nationale. En effet, en 1789 il a été introduit un article excluant toute forme de référence transcendante, même si le préambule de la déclaration se fait « sous les auspices de l'être suprême », l'article 3 définit que la seule source de la loi est dans la majorité de l'assemblée : « *Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* » et l'article 4 détermine que la liberté est déterminée par la loi : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.* ». Ainsi il n'y a plus de loi naturelle venant du Créateur, mais une détermination qui se fera petit à petit par le législateur.

En considérant les articles 4 et 5, nous pouvons découvrir que les principes qui sont énoncés sont actuellement mis en œuvre : « **Art. 5.** - *La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.*

Art. 6. - *La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.* »

La révision des loi-bioéthiques, commencée en 2004, avance vers une modification profonde de l'être humain. Ceci montre bien qu'il n'y a plus de référence à un donné naturel, régi par une « loi interne » donnée par le Créateur, mais que l'homme veut s'arroger le pouvoir de déterminer et de fabriquer l'homme. La réaction de

Monseigneur d'Ornellas, le 20 juillet, nous aide à mieux saisir l'enjeu majeur qui se joue dans la « haute chambre des lois » : (<https://youtu.be/QHFvrPo-AUG>)

Le gouvernement actuel, se donnant les « pleins pouvoirs » -sous surveillance de l'assemblée tout de même- agit, dit-il, pour préserver la santé de tous à « n'importe quel prix »... sauf que le prix à payer est celui de la négation de l'âme qui a besoin d'une nourriture spirituelle, qu'elle soit culturelle ou surnaturelle ! Si l'on peut à juste titre avoir des inquiétudes sur l'avenir qui nous sera réservé en sortie de confinement, nous pouvons aussi nous poser la question de notre place dans la société et finalement du rôle que doit avoir l'Église Catholique. La fête de ce dimanche, clôturant l'année liturgique est pour chacun de nous l'occasion silencieuse de se poser devant le Seigneur exposé chaque jour durant deux heures dans l'église ND de Nazareth et de lui demander « *que veux-tu que je fasse pour rendre présent ton royaume dans ma vie et pour mes frères* » ?

Afin de répondre à l'appel pressant du Saint Père au numéro 277 de l'encyclique Fratelli Tutti , il est donc nécessaire que, nous aussi, nous nous posions devant Jésus et laissons l'Esprit Saint faire son œuvre d'éclairage de nos âmes, de fortification de nos volontés pour que nous passions à l'action !

N°277 : « *L'Église valorise l'action de Dieu dans les autres religions et « ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui [...] reflètent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes* ».¹ *Mais nous, chrétiens, nous ne pouvons pas cacher que « si la musique de l'Évangile cesse de vibrer dans nos entrailles, nous aurons perdu la joie qui jaillit de la compassion, la tendresse qui naît de la confiance, la capacité de la réconciliation qui trouve sa source dans le fait de se savoir toujours pardonnés et envoyés. Si la musique de l'Évangile cesse de retentir dans nos maisons, sur nos places, sur nos lieux de travail, dans la politique et dans l'économie, nous aurons éteint la mélodie qui nous pousse à lutter pour la dignité de tout homme et de toute femme* ».² *D'autres s'abreuvent à d'autres sources. Pour nous, cette source de dignité humaine et de fraternité se trouve dans l'Évangile de Jésus-Christ. C'est de là que surgit « pour la pensée chrétienne et pour l'action de l'Église le primat donné à la relation, à la rencontre avec le mystère sacré de l'autre, à la communion universelle avec l'humanité tout entière comme vocation de tous* ».³

¹ Conc. Œcum. Vat. II, Déclaration *Nostra aetate* sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes, n. 2.

² *Discours lors de la rencontre œcuménique*, Riga - Lettonie (24 septembre 2018)

³ *Lectio divina à l'Université Pontificale du Latran* (26 mars 2019)

En guise de final de cette longue réflexion, je vous laisse comme image un brin d'histoire. Notre Congrégation, tout au long de ses 175 ans d'existence n'a cessé de chercher à répondre à cette question. Les Frères ont inventé de nombreux moyens pour répondre et permettre ainsi une rencontre favorable avec Jésus à toute personne de bonne volonté. Voici ce que nous pouvons lire sous la plume de M. Béa dans le livre sur M. Le Prevost intitulé « la révolution véritable » :

« Le 17 Mai 1864, Maurice Maignen, au prix de plus d'un sacrifice, put acquérir pour le Cercle des Jeunes Ouvriers un vieil hôtel du boulevard Montparnasse, n°126. C'est là qu'en Mars 1866 il rencontrera Léonard Murialdo et nouera avec lui des relations plus qu'amicales. A ce prêtre de Turin qui n'a pas encore quarante ans, Maurice Maignen apparaîtra comme un homme exceptionnel et Murialdo trouvera dans les idées de celui-ci inspirées par le corporatisme chrétien plus d'une suggestion qui le poussera aux réalisations qu'il entreprendra dans le Piémont. La preuve en est ce qu'on peut lire dans les notes de Murialdo, sur la minute d'une lettre du 15 Mai 1866 à Maurice Maignen : "*Si on s'occupait de la jeunesse ouvrière comme dans votre Cercle, si les ouvriers et les patrons s'entendaient comme on s'entend à la Maison des Oeuvres de Montparnasse, la question ouvrière serait résolue: nous aurions moins d'injustices, moins de jeunes gens trahis et trompés par les doctrines et les sociétés anti-chrétiennes, moins d'ennemis de la religion et de l'Église, davantage d'harmonie entre les classes sociales.*"

Belle et Sainte fête du Christ Roi de l'Univers, que cette dernière semaine de l'année liturgique soit source d'une espérance renouvelée !

Père Gilles Pelletier, sv.

Intentions de Prière

Intention du Pape pour le mois de novembre :

L'intelligence artificielle : *Prions pour que les progrès de la robotique et de l'intelligence artificielle soient toujours au service de l'être humain.*

- ♦ Prions pour Théophile Burel qui sera baptisé Dimanche.
- ♦ Prions pour le repos de l'âme d'Hubert Lajouanie, dont les obsèques ont été célébrées le 19 novembre.
- ♦ Prions pour les malades et en particulier pour Bernard de Torcy, Yasmin, Jean Briard, Marie-Françoise et le Père José Carlos (supérieur provincial du Brésil)
- ♦ Prions pour la paix dans les pays d'Afrique de l'Ouest où la menace d'exactions djihadistes est forte.
- ♦ Prions pour le bon déroulement des élections au Burkina Faso, ce dimanche.
- ♦ Prions pour que nous puissions de nouveau nous rassembler pour la célébration de la Messe et que nous puissions reprendre toutes les activités paroissiales.

Quelques idées pour fêter Jésus « Roi de l'Univers » :

Pédagogie catéchétique : <https://youtu.be/Q4m9yK-LP3o>

Histoire de la fête : https://youtu.be/q09c8gU_Uao

En musique :

O Christ Roi des rois en Côte d'Ivoire : <https://youtu.be/OWEXYf1XVPw>

O Christ Roi de l'univers chant de l'Emmanuel : <https://youtu.be/IDBGEgwWgw0>

Autres propositions pendant ce confinement

La traversée - du diocèse de Fréjus-Toulon : accompagnement spécial confinement - sur le site : <https://frejustoulon.fr/latraversee/>

Le Collège des Bernardins propose différents MOOC (Formation en ligne ouverte à tous sur des thèmes variés - sur le site : <https://www.sinod.fr>

SAJE Distribution vous propose différents formules de cinéma (films chrétiens) à distance - sur le site : www.ecinema.lefilmchretien.fr

Et pour suivre la messe sur vos ordinateurs ou à la télévision

Radio espérance : <http://player.radio-espérance.fr/mobile/mobile.php?radio=antenne-principale>

Notre Dame de la Salette : messe dominicale à 11h
https://www.youtube.com/channel/UCy_-Kj6ciOix9n8iMqxlvUg

Notre Dame du Bon Conseil : https://www.youtube.com/channel/UC2LPV4f_kmJOMUsPROZ7n0w

KTO : messes dimanche:10h en direct de Lourdes et 18h30
<https://www.ktotv.com/page/kto-en-direct>

Cette semaine...

Les messes sont célébrées sans la participation des fidèles



<p>Dimanche 22 <i>Ste Cécile de Rome</i> † 230</p>	<p>CHRIST, ROI DE L'UNIVERS</p> <p>8h45 : messe pour les défunts de la famille Cointrel 10h00: messe à l'intention de Tomélolo De Vreese † 11h30 : messe à l'intention de la famille Delaugère (vivants et défunts) 18h30 : messe à l'intention des paroissiens</p>
<p>Lundi 23 <i>St Clément 1er, Pape et Martyr</i> † 97</p>	<p>19h : messe à l'intention de Pierre Fauquier †</p>
<p>Mardi 24 <i>Stes Flora et Marie, martyrs</i> † 854 <i>Sts martyrs du Vietnam</i> † entre 1745 et 1862</p>	<p>9h15 : messe à l'intention des familles Goupil et Dérogé 19h : messe à l'intention de Gabriel Dartila †</p>
<p>Mercredi 25 <i>Ste Catherine d'Alexandrie (IVè s)</i></p>	<p>Anniversaire de la dédicace de notre église, Consacrée par Monseigneur Lustiger en 2001</p> <p>9h15 : messe à l'intention de Roger Baptiste † 19h : messe à l'intention de Nicole Schmoukler †</p>
<p>Jeudi 26 <i>St Innocent d'Irkoutsk</i> †1731</p>	<p>9h15 : messe à l'intention de Dionisio Gardonio † 19h : messe pour les vocations au sein des Religieux de Saint-Vincent de Paul (Province de France)</p>
<p>Vendredi 27</p>	<p>Fête Notre Dame de la Médaille Miraculeuse apparitions en 1830 à Paris</p> <p>9h15 : messe d'action de grâce pour Charles-Henri 19h : messe à l'intention de Dominique Cailles †</p>
<p>Samedi 28 <i>Ste Catherine Labouré</i> † 1876</p>	<p>9h15 : messe à l'intention de Simone Durand † 18h30 : messe à l'intention de Marie-Claire Zegbib †</p>
<p>Dimanche 29 <i>St Saturnin</i> † 305</p>	<p>8h45 : messe à l'intention des paroissiens 10h00 : messe à l'intention de Roger Baptiste † 11h30 : messe à l'intention de Gabrielle Delmas † 18h30 : messe à l'intention de Gloria Fabre †</p>

L'Église est ouverte de 8h à 20h chaque jour

N'oublions pas de supplier la Vierge-Marie par la prière du ROSAIRE.

Denier de l'église



Si l'Eglise est chaque jour à vos côtés, c'est aussi grâce au **denier**, vous pouvez verser celui-ci sur le site du diocèse

<https://denier.paris.catholique.fr/>

(avec le denier 66 % de votre don est déductible de votre impôt dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, bien cocher la case « **reçu fiscal demandé** »).

Vous pouvez également faire un chèque à l'ordre de
« **Paroisse Notre-Dame de Nazareth-ADP** »

Offrande de quête en ligne



En cette période de confinement, il est offert aux catholiques de participer à ce geste liturgique qu'est la quête en versant leur offrande grâce à une plateforme temporaire de collecte en ligne. Les montants versés sur cette plateforme nationale, rapide et sécurisée, seront intégralement reversés aux diocèses qui, eux-mêmes, les reverseront aux paroisses.

N'oubliez pas d'indiquer le nom de votre paroisse !

<https://quete.paris.catholique.fr/>

ou chèque à l'ordre de **Paroisse Notre-Dame de Nazareth**

La Vie de Prière de la Communauté locale continue selon les directives aux horaires suivants :

MESSES DOMINICALES (sans fidèle) : 8h45 - 10h - 11h30 - 18h30

Samedi : Messe anticipée (sans fidèle) à 18h30

En semaine : Messe (sans fidèle) à 9h15 et 19h00

Le Samedi : Messe (sans fidèle) à 9h15

Vous pouvez vous y unir en priant aux mêmes horaires !

Adoration du Saint-Sacrement :

Dimanche - 17h00 à 19h00

Lundi au vendredi - 18h à 20h

Samedi - 10h à 12h

Laudes : 7h40 **Vêpres** : 19h45

Chapelet tous les jours : à 17h00

Confessions : lundi 18h-18h45, vendredi 18h-20h30, samedi 17h30-18h15 et dimanche 17h-19h

Et sur rendez-vous téléphonique ou par mail sur le site paroissial.

Sacrement des Malades: **n'attendez pas que quelqu'un soit parti à l'hôpital pour faire appel à un prêtre de la communauté !** Appelez ou écrivez un mail.

Pour la **préparation au baptême** des enfants et **au mariage**, prendre contact directement avec le Père Pelletier, via le site de la paroisse, rubrique « contact ».

Pour les **obsèques**, en présence de 30 personnes maximum, prendre contact avec la paroisse.

N'hésitez pas à nous confier

sur paroisse.ndnazareth@gmail.com

***vos intentions
messes à célé-***

*(dans ce cas indiquer la
laquelle vous souhaitez
nom, prénom et n° de tél.
faire par chèque déposé
la paroisse ou après le*



***de prière et les
brer***

*nom de la personne pour
une messe, ainsi que vos
; le règlement pourra se
dans la boîte aux lettres de
confinement)*